

Installation des compteurs

Un certain nombre de pratiques des poseurs de Linky ne respectent pas les normes NF C 14-100 et NF C 15-00. Deux sont prises en exemple.

1. Changement des panneaux de contrôle

La majorité des installations de compteur Linky concerne des installations anciennes ; les compteurs Linky sont installés sur des panneaux en bois et ne sont donc pas compatibles avec la NF C 14-100.

https://www.youtube.com/watch?v=k3e2oe_oy2Y (voir 4^{ème} minute)

2. Augmentation du disjoncteur (AGCP) au maximum de sa capacité d'ampérage

La majorité des poses du Linky se fait avec une augmentation au maximum de la capacité d'ampérage du disjoncteur de branchement, et ce sans le mettre en rapport avec l'abonnement du particulier, et qui plus est, sans vérifier si la section des câbles allant du disjoncteur jusqu'au tableau électrique.

C'est ce que l'on peut voir dans la vidéo ENEDIS intitulé Pose compteur Linky à la 5ème minute https://www.youtube.com/watch?v=k3e2oe_oy2Y

Or, cet AGP fait partie du domaine privé et Enedis intervient donc dans ce domaine sans forcément demander l'aval de l'occupant de l'habitation.

3. Abonnement supérieur

Or comme le Linky est selon l'UFC Que Choisir et le Médiateur de l'Énergie, moins tolérant aux dépassements de puissances que les anciens compteurs, entre 20 et 30% des particuliers, vont devoir souscrire un abonnement supérieur